

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Daniel HUIBAN, Françoise GOLIES, Hélène CHARPENTIER et Fabienne LE GALL.

Absents excusés : Carole DAUPHIN, Corinne DERRIEN, Cédric JAULNEAU et Flore MEFORT.

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Hélène CHARPENTIER.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) Rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'eau :

Après avoir pris connaissance du rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'eau, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Remarques :

Daniel HUIBAN fait remarquer qu'il y a plus de production en 2013 qu'en 2014.

Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il y a eu moins de fuites en 2014 et que la mise en place de compteurs de sectorisation permet de repérer ces fuites rapidement.

Joël DERRIEN précise que le taux de nitrates est en moyenne de 25 mg/l. ; effet de la mise en place des périmètres de protection des captage et forage.

2°) Rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif :

Après avoir pris connaissance du rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE indique que la différence du linéaire de réseau (13 km en 2013, 8 km en 2014) provient d'une correction apportée suite à des nouveaux renseignements obtenus.

3°) Cessions de terrains : enquête publique :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire de deux demandes d'acquisition de terrain communal :

- Madame Hélène RIOU, propriétaire d'une habitation à Goaremmou à SAINT-THURIEN souhaite acquérir environ 300 m² d'un chemin situé au pignon et en façade de sa maison,
- Monsieur Jean-Pierre LE DUIGOU, domicilié à Créac'h-Mine à SAINT-THURIEN souhaite acquérir environ 850 m² correspondant à un ancien chemin rural à proximité de son habitation.

Il rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 1^{er} juin 2012, les conditions de cession de terrain ont été fixées de la façon suivante : vente de terrain au prix de 0,30 € le m² et frais d'actes (géomètre et notaire) à la charge du demandeur.

Le Maire indique qu'il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la cession d'une partie d'un chemin rural d'environ 80 m² située au pignon de la maison de Madame Hélène RIOU à Goaremmou à SAINT-THURIEN (avis défavorable pour la partie du chemin situé en façade),
- émet un avis favorable à la cession d'un chemin rural d'environ 850 m² situé à proximité de l'habitation de Monsieur Jean-Pierre LE DUIGOU à Créac'h-Mine à SAINT-THURIEN,
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à ces deux cessions.

4°) Médiathèque : convention d'accès à la base livres « electre » :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention d'accès à la base livre « electre ». Il s'agit d'une base bibliographique commune à toutes les bibliothèques/médiathèques du territoire de la COCOPAQ. La convention a pour objectif de définir les modalités d'accès à cette base dont l'abonnement annuel est souscrit par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention d'accès à la base livre « electre » avec la Communauté de Communes pour une période d'une année à compter du 19 avril 2015,
- désigne Madame Valérie COMBOT, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, responsable de la médiathèque de SAINT-THURIEN, en qualité de responsable de l'utilisation d'Electre et interlocuteur de la COCOPAQ.

5°) COCOPAQ – Groupement de commande diagnostic assainissement : désignation des représentants pour l'analyse des offres :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 26 mai 2015 relative à l'adhésion de la Commune au groupement de commande porté par la COCOPAQ pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif. Il informe qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés pour participer à la réunion d'analyse des offres.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de le désigner en qualité de représentant titulaire et de désigner Monsieur Jean-Pierre LE DUIGOU en qualité de représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Pierre GUILLORE, Maire, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Pierre LE DUIGOU en qualité de représentant suppléant pour participer à la réunion d'analyse des offres du groupement de commande porté par la COCOPAQ pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif.

6°) Adhésion à la charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics :

Monsieur le Maire indique que l'assemblée départementale a décidé, par délibération du 5 juin 2005, d'introduire des clauses d'insertion dans ses consultations d'entreprises dans le cadre de l'article 14 du code des marchés publics. Dès que l'opération en question atteint les 500.000 € et les 100.000 € de subvention, le Conseil Départemental conditionne son aide à l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés.

Ce dispositif consiste à réserver dans le marché un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées du marché de l'emploi (au minimum 5 % du nombre total d'heures nécessaires à la réalisation des prestations).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la charte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics,
- autorise le Maire à signer ladite charte.

7°) Unité de méthanisation Biogaz de Bannalec – enquête publique : avis :

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Préfet, par arrêté du 7 mai 2015, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 8 juin au 8 juillet 2015 pour la demande d'autorisation présentée par la société BIOGAZ de Bannalec visant à l'extension du plan d'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation qu'elle projette d'exploiter dans la ZA de Loge Begoarem à BANNALEC. Il précise que, conformément à l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal peut émettre un avis à transmettre au Préfet dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré, par 5 voix « pour » et 5 abstentions (Fabienne LE GALL, Daniel HUIBAN, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR et Jean-Pierre GUILLORE), émet un avis favorable.

Remarques :

Fabienne LE GALL se demande pourquoi la Préfecture demande l'avis du Conseil Municipal.


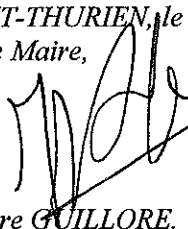
Jean-Pierre LE DUIGOU se demande pourquoi demander l'avis sur le plan d'épandage quand les autres autorisations ont déjà été délivrées (permis de construire).

8°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Daniel HUIBAN demande des précisions sur l'embauche d'Alain BARGUILLE aux services techniques et indique qu'il aurait souhaité que le conseil municipal soit informé de cette décision prise par le bureau municipal autrement que par mail, en réunion de conseil par exemple.
- b) Nicolas LE NAOUR demande s'il serait possible de créer des toilettes plus « décentes » à Troysol. Joël DERRIEN répond qu'elles sont propres et suffisantes pour l'utilisation qui en est faite.
- c) Nicolas LE NAOUR demande de recevoir l'ordre du jour du conseil municipal plus tôt. Hélène THIEC répond que le délai réglementaire des 3 jours est respecté et que l'ordre du jour, établi par le Maire, pourrait être modifié si les convocations étaient expédiées trop tôt.
- d) Valérie COMBOT demande si le rapport 2014 sur la qualité de l'eau est consultable à la Mairie. Le Maire lui répond affirmativement.
- e) Jean-Pierre GUILLORE rappelle que le conseil municipal est invité au 20^{ème} anniversaire du jumelage entre SAINT-THURIEN et KILMACOW qui aura lieu le 19 juillet 2015.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 8 juillet 2015

Le Maire,



Jean-Pierre GUILLORE.